



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 089 /FECAFOOT/PRESIDENT/SG/23/PORTANT CREATION ET COMPOSITION D'UN ORGANE PROVISOIRE DE GESTION DE LA LIGUE DEPARTEMENTALE DU NKAM

- *Vu la constitution ;*
- *Vu la loi N° 2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu la résolution N°3 du Comité d'urgence tenu le 06 Mars 2023 ;*

Le Président de la Fédération Camerounaise de Football décide :

Article 1^{er} : Est à compter de la date de signature de la présente décision crée au sein de la Ligue Départementale du NKAM, un Comité Provisoire de Gestion, composé ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur LOGMBANG NGOMBOL Emile Stéphane ;

Vice-Présidente : Madame NGOPANDJI Urich Blanche ;

Secrétaire Général : Monsieur LAMBO Ruben Fabius.

Article 2 : L'organe Provisoire de Gestion est chargé de gérer les affaires courantes de la Ligue Départementale du NKAM, jusqu'à l'organisation des élections.

Fait à Yaoundé, le **04 JUIL 2023**

LE PRESIDENT



ETO'O FILS SAMUEL